

CSV

a.m. de Monsieur Luc Frieden Formateur 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg

Luxembourg, le 13 octobre 2023 n/Réf: RSIhI/I/231013

Monsieur le formateur,

La Fédération des Artisans aimerait d'emblée vous féliciter pour le bon résultat obtenu aux élections nationales du 8 octobre. Ces félicitations s'adressent tant à vous personnellement qu'au CSV et au DP avec lequel vous vous adonnez pour le moment à l'exercice de forger un programme de coalition qui devra guider l'action du prochain gouvernement. Nous vous souhaitons bonne chance pour cet exercice d'équilibriste dans l'intérêt du pays entier.

Nous avons cru utile de vous fournir par cette lettre un petit rappel des doléances du secteur de l'artisanat. Nous allons être brefs, comme vous-même ainsi que les personnalités issues des deux partis actuellement en discussion devraient connaître nos revendications pour les avoir entendus et discutés avec nous. Aussi espérons-nous que ces quelques lignes suffisent pour que nous en retrouvions au moins des traces dans le programme de coalition du prochain gouvernement.

Pour rappel, les propositions de la Fédération des Artisans aux partis politiques en vue des élections parlementaires se trouvent sur https://www.fda.lu/actualites/actualites/fda-actualites/pour-un-nouvel-elan-dans-une-nouvelle-realite-les-propositions-de-l-artisanat-pour-les-elections-legislatives.

L'épine dorsale de notre économie ne compte que 12 collaborateurs en moyenne

Pour commencer nous aimerions rappeler que l'entreprise artisanale typique est une entreprise familiale occupant en moyenne 12 collaborateurs. 4% des entreprises seulement ont plus de 50 salariés. Il devient vite clair que ces moyens limités font que la très grande majorité des entreprises ne peut matériellement pas suivre ni observer toutes ces obligations bien pensées mais mal conçues autour de toutes sortes de reporting, due diligence, corporate social responsability et on en passe. Les entreprises ont à peine les compétences en interne et les moyens pour se conformer ne fût-ce qu'aux seules obligations « classiques » des entreprises, alors de grâce veillez à ce que le prochain gouvernement ne rajoute pas des couches de complication

supplémentaires! Le tissu économique du Luxembourg est caractérisé par la forte présence de PME de type familial. Ce modèle d'entreprise risque d'être remis en cause si on n'arrive pas à renverser la tendance.

« Loosst eis schaffen!»

Si nous croyons savoir que nous ne pouvons guère demander au prochain gouvernement de ne rien faire pendant les 5 prochaines années sauf abolir des lois et règlementations empêchant l'éclosion des forces économiques tous azimuts, il n'en reste pas moins que ce serait-là notre premier choix! « Loosst eis schaffen! » Ce slogan de la Confédération des Classes Moyennes vieux de plus de 20 ans garde toute son actualité. La première tâche de tout nouveau gouvernement devra être de se pencher sérieusement sur la simplification administrative – non seulement dans les déclarations politiques, mais dans les réalités pratiques.

Garder l'emploi et l'activité économique dans les entreprises

Ensuite nous ne pouvons passer sous silence le fait que le niveau salarial de la <u>fonction publique</u> exerce une énorme pression sur les entreprises dont les collaborateurs se ruent en masse sur toutes les offres d'emploi des secteurs public et communal (surtout le dernier). Le niveau de rémunération ainsi que la sécurité de l'emploi absolue de ces emplois constituent pour les entreprises artisanales une <u>concurrence</u> qu'elles ressentent comme <u>déloyale</u> pour des postes de travail qui en plus n'ont transité très souvent que récemment dans le giron de la commune et qui avant cela étaient adjudiqués aux entreprises privées. Partant, nous sommes d'avis que les communes surtout devraient absolument cesser la pratique malsaine et économiquement non rentable de créer des entreprises et autres initiatives publiques là où le marché fonctionne normalement et où les marchés publics pourraient apporter une véritable plus-value économique.

Ramener le dialogue social au niveau approprié

L'organisation du temps de travail surtout a constitué pour les entreprises un véritable champ de bataille moins en pratique que dans les discussions politiques et tripartites surtout. Les solutions mises en place autour du POT par le dernier gouvernement ne constituent pas de solution valable et les études sont là pour le prouver.

Nous soutenons l'idée-même du <u>dialogue social</u>, encore faut-il que ce dernier ait lieu au niveau approprié. Cela peut être le niveau national pour les sujets transversaux ou les crises économiques, le niveau sectoriel pour se rapprocher davantage du terrain, et finalement le niveau de l'entreprise chaque fois qu'on parle organisation de l'entreprise, du travail dans le détail. <u>La flexibilité du temps de travail</u> dans l'intérêt bien compris des deux parties constitue sans doute une réponse appropriée aux demandes tant des salariés que des entreprises. Mais cette réponse ne saurait être la même pour toutes les entreprises, grandes ou petites, tous les secteurs, toutes les activités, toutes les formes d'organisation, tous les salariés sans considération de leur âge, capacités professionnelles, situation familiale et considérations financières ou personnelles. Un peu de confiance envers les entreprises en lieu et place du le climat de méfiance des dernières années fera du bien au dialogue social auquel, nous le répétons, la Fédération des Artisans reste extrêmement attachée.

Qui dit flexibilité, dit conciliation vie privée-vie professionnelle. Force est de constater qu'au cours des dernières années, les partis se sont mutuellement surpassés pour

proposer, revendiquer et introduire toutes sortes de congés supplémentaires dans le but justement d'améliorer cette « work-life-balance », en général sans autre compensation pour les revendications justifiées des entreprises. La Fédération des Artisans invite tout prochain gouvernement à freiner ses ardeurs en la matière, alors que le Luxembourg, contrairement à certaines affirmations, n'est pas le cancre de la classe en termes de temps de travail annuel mais se situe entre-temps dans le peloton de tête de l'OCDE des pays où l'on travaille le moins.

Le dialogue social en pratique : les conventions collectives

Nous observons non sans crainte que des quelque 16 conventions collectives sectorielles que comptait l'artisanat au début des années 2000 il n'en subsiste plus que 7 aujourd'hui, avec une nette tendance à la baisse à en croire les déclarations des responsables des fédérations professionnelles concernées. Si un gouvernement veut effectivement augmenter le recours aux conventions collectives comme cela est prévu également au niveau européen, il faudra impérativement passer par les rendre plus attractives aux yeux des employeurs. Une idée pour atteindre cet objectif, est d'abolir la condition que le contrat collectif ne peut déroger que vers une amélioration des dispositions générales de sorte que l'entreprise ou le secteur couvert par une convention sera toujours perdant par rapport au concurrent – à fortiori étranger – qui n'a pas ces hauts standards à observer. La négociation entre partenaires sociaux pourra ainsi faire éclore des solutions win-win plutôt qu'une détérioration de la situation concurrentielle de l'entreprise.

La transition énergétique facilitée par une meilleure collaboration

Les prochaines années continueront à être marquées par la politique climatique et la transition énergétique avec les obligations de réduction des émissions et d'augmentation de l'efficacité énergétique qui vont de pair. Ceci met le secteur de l'artisanat devant plusieurs défis : réduire l'empreinte carbone de sa production et ses services, des installations et bâtiments fonctionnels, de sa mobilité (facteur le plus important en termes d'émissions de CO2) ET – en parallèle – produire, monter et entretenir toutes les installations techniques nécessaires à la décarbonation auprès de ses clients publics, commerciaux et privés. Rien que le secteur de la construction devra jusqu'en 2050 décarboner un stock bâti de plus de 200.000 logements et bâtiments fonctionnels avec des techniques et procédés souvent inconnus aujourd'hui encore. Pour soutenir cette transition et les efforts des PME/PMI, le précédent gouvernement, à côté de nombreuses autres initiatives et mesures en faveur des entreprises, avait sous l'impulsion notamment de notre organisation mis en place le « Klimapakt fir Betrieber ». La Fédération des Artisans estime qu'il faudra impérativement intensifier cette collaboration entre tous les acteurs gouvernementaux (économie, environnement et énergie) et les entreprises afin de garantir que les efforts de décarbonation ne partent pas dans tous les sens mais que l'action concertée facilitera et accélérera la transition dans le chef des entreprises.

Revaloriser le statut de l'indépendant

L'entreprise est le moteur de notre activité économique et le générateur de la richesse collective. Ce qu'on risque d'oublier en décrivant ainsi l'activité économique, c'est l'entrepreneur qui en est pourtant au centre. Ces dernières années ont montré on ne peut plus clairement que si l'entrepreneur est bien la cible de toutes les convoitises, qu'on lui adresse toutes les demandes et qu'on le croit capable de tout comme s'il avait des super-pouvoirs, il n'est qu'un humain malgré tout. Et, comme chaque

humain, il aspire à une certaine sécurité, pour sa situation personnelle, sa famille, ses enfants. La pandémie a certainement fait sauter aux yeux que bien des discriminations envers ces personnages qui prennent les risques et qui font avancer la société existent, malgré toutes les bonnes intentions pour redorer le blason de l'entrepreneuriat.

Aussi, les chambres professionnelles patronales ont-elles compilé les inégalités et discriminations envers les indépendants par rapport aux salariés pour en déduire la demande d'abolir toutes les distinctions entre les statuts socio-professionnels et d'octroyer à tous les assurés sociaux les mêmes droits en matière sociale tant qu'ils contribuent à leur financement. Le prochain gouvernement devra absolument s'attaquer au <u>statut de l'indépendant</u> pour qu'à la prochaine crise on ne soit plus confronté aux mêmes discussions stériles que lors de la crise du COVID-19.

Agir contre la crise dans le secteur de la construction

Pour finir, nous ne pouvons pas ignorer la <u>crise dans le secteur du bâtiment</u> qui se pointe. Voilà un an que la Fédération des Artisans a rendu attentif au fait que le vente des VEFA était en chute libre et que tant les notaires que les bureaux d'architectes et les promoteurs nous signalaient qu'ils n'avaient plus de travail. En été, le gouvernement a finalement décidé de quelques mesures sans pour autant s'attaquer au problème structurel des prix du logement. Or, il est un fait que les entrepreneurs de construction surtout sont pour le moment fortement affectés par cet effondrement de l'activité. S'il peut sembler que l'affaissement de l'activité se concentre pour le moment sur les entrepreneurs de construction (gros œuvre et terrassements), il est évident que les activités de la fermeture du bâtiment, du génie technique et du parachèvement seront à terme également affectés et que la crise qui se dessine actuellement risque de frapper tout le secteur de la construction pendant deux ans au moins.

À nos yeux la situation continuera à se dégrader jusqu'à ce qu'une forte baisse des taux d'intérêts ne parvienne à relancer l'investissement dans le logement avant tout. Pour éviter ce scénario de crise, il est partant inévitable que le prochain gouvernement prenne au plus tôt les dispositions nécessaires pour <u>relancer à court terme surtout la construction de logements</u>. Il est patent que les communes ont, elles-aussi, leur carte à jouer dans ce contexte en lançant un maximum de soumissions dans les meilleurs délais. En effet, la concurrence acharnée et la situation de pénurie de travail font qu'elles vont certainement se voir soumettre les meilleures offres en termes de prix.

Nous joignons en annexe à la présente une <u>note succincte</u> résumant les propositions en matière de construction de logements que nous avions exposés aux deux partis actuellement en discussion pour former le prochain gouvernement. Nous persistons à croire que la coexistence de plusieurs marchés du logement (social, à coût modéré, normal ou de luxe) est parfaitement possible et même souhaitable. De la même façon le gouvernement devra veiller à relancer le marché dans toute sa largeur et nos pas se concentrer sur le seul aspect du logement locatif à coût modéré au détriment du marché des investisseurs privés au risque de voir le marché se dégrader davantage. S'il faut des aides directes d'accession à la pierre, des mesures d'incitation fiscales, une TVA attrayante, il faudra tout autant une intervention des pouvoirs publics en rachetant des objets finis voués à la location.

Un dernier mot pour insister sur le fait que, la Fédération des Artisans garde toutes ses réserves par rapport à l'octroi de chômage partiel en raison du danger inhérent de la distorsion de concurrence y liée. Cependant, et au vu de la situation grave qui s'annonce, elle est persuadée qu'un plan de maintien de l'emploi sectoriel constituera dès le début de l'an prochain le seul et unique moyen pour éviter de nombreuses faillites et les pertes d'emplois qui vont avec. Par ailleurs, un plan de maintien sectoriel minimisera dans la mesure du possible le danger d'une distorsion de concurrence alors que la définition des activités concernées et des seuils à atteindre (en termes de diminution du chiffre d'affaires par exemple) ainsi que les instruments à mettre en place liés à la surveillance des salariés des entreprises concernées et des syndicats devrait permettre le maintien d'un « level playing field » sur lequel les entreprises et leurs salariés auront assez de fil à retordre au cours des prochain mois (et années ?). Aux yeux de la Fédération des Artisans il est primordial pour le moment d'éviter le départ en masse des salariés concernés vers d'autres activités, alors que la transition énergétique et la politique climatique ne fera qu'augmenter les besoins en personnel à qualification technique.

Un ministère de l'Economie pour tous les acteurs de l'économie

En guise de conclusion il nous reste à vous souhaiter une main heureuse dans les choix des priorités que les partis en négociation se résoudront à favoriser. Si vous le permettez, la Fédération des Artisans aimerait clarifier qu'elle est absolument en défaveur d'un ministère des Classes moyennes séparé du ministère de l'Économie. L'expérience d'avant 2013 a clairement montré les limites de ce modèle, alors que les PME étaient cantonnées dans un ministère occupé à gérer des autorisations d'établissement pendant que les considérations stratégiques étaient menées au ministère de l'Économie. Cela ne veut pas dire que l'on ne doive pas réserver un accès privilégié aux représentants des PME dans le ministère. Mais il faut éviter de les séparer en deux ministères différents.

Nous nous tenons à votre disposition si des explications supplémentaires s'avéraient nécessaires. Veuillez agréer, Monsieur le formateur, l'expression de notre parfaite considération.

FEDERATION DES ARTISANS

Romain SCHMIT Secrétaire général Luc MEYER Président

Copie:

M. Lex Delles, Président du DP Mme Elisabeth Margue et M. Claude Wiseler, Présidents du CSV



Redynamiser le marché du logement Mesures pour soutenir le secteur de la construction Simplification et accélération des procédures d'autorisation

1. Mesures pour redynamiser à court terme le marché du logement

- Réunion de toutes les compétences du logement et de la construction dans un même ministère
- **2.** Mettre en place des fonds de garantie gouvernementaux pour les prêts immobiliers
- 3. Réintroduction temporaire de l'amortissement accéléré de 6 %
- 4. Abolition des frais d'enregistrement sur la quote-part de la construction déjà réalisée
- 5. Retirer le projet de loi sur le bail à loyer
- **6.** Réduction du taux de TVA applicable à la construction de logements destinés à la location (analyser la faisabilité suivant l'avis juridique de Arend)
- 7. Doublement du plafond de TVA 3 % par logement créé ou rénové de 50.000 à 100.000 € (analyser la faisabilité suivant l'avis juridique de Arend)
- **8.** Augmentation du plafond du crédit d'impôts en matière de droit d'enregistrement de 30.000 à 50.000 €
- 9. Utiliser Fonds spécial de soutien au développement du logement pour acquérir des projets privés mis « on hold »

2. Acquisitions VEFA par l'Etat (Bilan: 01.09.2023)

- Finalisation de 5 contrats de réservation de nouveaux logements (Luxembourg, Differdange, Ell, Ettelbrück, Steinsel)
- 114 logements
- Coût global de l'investissement : 69 millions
- Discussion en cours relatives à 3 projets supplémentaires portant sur 70 logements

3. Mesures Logement – Court/ Moyen/Long terme

- Inventaire/Chiffres quid des besoins réels actuels/besoins futurs ?
- **2.** Renforcement de la coopération avec le secteur communal (gouvernance-problématique de l'autonomie communale)
- **3.** Uniformisation des règlementations sur les bâtisses quid de l'application du règlement-type sur les bâtisses du ministère de l'Intérieur ?
- 4. Planification urbaine intelligente : plus haut, plus dense, plus vite
- **5.** Extension du périmètre de construction avec la mise en œuvre du contrat d'aménagement (« Baulandvertrag »)
- **6.** Simplification et accélération des procédures d'autorisation (voir ci-dessous)
- 7. Mobilisation des terrains détenus par les acteurs étatiques
- **8.** Qui du remembrement ministériel ? Instrument efficace permettant de développer des projets de construction, au cas où un propriétaire bloque le projet (en cours d'instance)
- 9. Augmenter les investissements dans le logement abordable en s'assurant la collaboration du secteur privé
- 10. Exonérations fiscales aux investisseurs qui s'engagent à fournir des logements à des loyers inférieurs à un certain seuil, favorisant ainsi la création de logements abordables (gestion locative sociale-traitement égal promoteur public-promoteur privé)
- **11.** Réduction de la taxe foncière pour les propriétaires qui offrent des logements à des loyers abordables
- **12.** Réduction de l'impôt sur les plus-values en cas de réemploi
- **13.** Créer un réseau national de décharges pour déchets inertes et introduire une taxe nationale pour la mise en décharge des déchets inertes

4. Réserves foncières (Source : Observatoire de l'Habitat, note 32)

La structure de la propriété est relativement stable comparativement aux analyses partielles de la Note 29 de 2021

- La majorité du foncier résidentiel est toujours détenu par des personnes physiques (63,9%) et des sociétés privées (19,1%)
- Augmentation continue de la part du foncier résidentiel détenue par les entités publiques et para-publiques (État, communes et syndicats de communes et Fonds): de 7,8% en 2013 à 14,5% en 2022

Foncier constructible par type de propriétaire et zone du PAG en 2022 (parcelles)

	Surface disponible totale (hectares)	Part de la surface disponible totale	Part des zones d'habitation et mixte	Part des zones d'activités	Part des zones de bâtiments et d'équipements publics
Personnes physiques	3 151	55,2%	63,9%	28,8%	34,7%
Sociétés privées	1104	19,3%	19,1%	21,9%	3,1%
Commune ou syndicat de communes	625	11,0%	7,1%	18,3%	41,1%
État	422	7,4%	2,2%	29,3%	16,0%
Fonds	274	4,8%	5,2%	0,3%	3,2%
Entités liées au culte	37	0,6%	0,7%	0,0%	0,9%
Organisations sans but lucratif	17	0,3%	0,2%	0,3%	0,4%
Propriétaire non identifié	78	1,4%	1,6%	1,0%	0,6%

5. Mesures pour soutenir le secteur de la construction

- 1. Bilan à dresser quant à la mise en œuvre du programme « Soutenir le secteur de la construction », paquet de mesures de 150 millions.
- **2.** Appel à l'Etat et aux communes à maintenir/augmenter leurs budgets d'investissements.
- **3**. Appel à l'Etat et aux communes à lancer rapidement de nouveaux appels d'offres.
- **4.** Promouvoir l'adjudication par corps de métiers séparés et diviser les marchés en plusieurs lots (ex : réalisation du réseau de tramway).
- **5.** Accélération des procédures des marchés publics.
- **6.**Engagement par les ministères, administrations étatiques et communes à respecter des délais de paiement courts.
- **7.** Paiement d'acomptes pour préserver les liquidités des entreprises.
- 8. Paiement de la retenue de garantie dans des délais courts.
- **9.** Mettre en œuvre dès à présent l'obligation de rénovation énergétique pour les bâtiments publics.
- **10.** Accélération et simplification des procédures en matière d'aides « transition énergétique » (« Klimabonus »).
- **11.** Mise en place d'un plan de maintien dans l'emploi <u>sectoriel</u> en cas d'aggravation de la crise dans la construction.

6. Simplification et accélération des procédures d'autorisation

<u>Général</u>

- Définir des règles claires et transparentes et garantir une application uniforme des prescriptions
- Introduire des délais maximaux pour le traitement des dossiers (silence vaut accord)
- Digitaliser et rendre transparent les procédures d'autorisation permettant de suivre l'état d'avancement des dossiers

Loi sur la protection de la nature et des ressources naturelles

- Il doit être possible de construire sur un terrain situé à l'intérieur du périmètre de construction
- Abolir les mesures de compensation au sein du périmètre de construction (plus de « Ökopoints »)
- Effectuer, de manière proactive, les mesures compensatoires même avant l'introduction de projets concrets

Loi sur l'aménagement communal et urbanisme

- Pouvoir déroger aux PAG communaux pour pouvoir construire plus haut et plus dense
- Introduction d'une procédure accélérée pour une modification ponctuelle du PAG
- Aligner la procédure d'adoption du PAG à celle du PAP : ne plus prévoir le passage par une procédure du public après le vote du PAG par le conseil communal
- Mise en place d'une procédure accélérée pour les «Baulücken » (SUP, sonagramme des chauve-souris, autorisation de bâtir)

Cellule de facilitation urbanisme et environnement

- Renforcer le mode de fonctionnent et donner une meilleure visibilité à la Cellule
- Rattacher la cellule au ministère du Logement (≠ Ministère Digitalisation)

Loi sur les établissements classés

- Introduction d'une autorisation-type pour les établissements courants
- Introduction de délais maximaux entre la demande et l'octroi de l'autorisation
- Révision approfondie de la nomenclature des établissements classés
- Mettre en place des seuils minima pour les activités artisanales et étendre la classe
 4 aux activités à impact environnemental réduit
- Définition des normes rattachées aux « meilleurs techniques disponibles »
- Mise en place d'un assistant électronique qui pourra guider le requérant à travers toutes les démarches administratives à effectuer

Loi relative au patrimoine culturel

- Etablissement d'un inventaire du patrimoine archéologique par le Conseil national de la recherche archéologique (CNRA)
- Sur base de cet inventaire, le CNRA établit une carte de la « zone d'observation archéologique »
- Tous les travaux de construction, de démolition ou de déblais dans cette zone d'observation archéologique doivent être soumis au ministère à des fins d'évaluation, au plus tard lors de l'introduction de la demande d'autorisation de construire
- Etape administrative supplémentaire en contradiction avec la simplification administrative
- Nécessité de fixer des critères pour définir une « zone d'observation archéologique »
- A la suite de l'introduction de la demande d'évaluation, le ministre peut prescrire dans les 30 jours ouvrables
 - Un diagnostic
 - Une fouille d'archéologie
 - Une levée de contrainte archéologique
- Définition de critères clairs selon lesquels la décision pour ou contre l'une ou l'autre prescription est prise, afin d'assurer l'égalité de traitement dans la procédure
- Financement des opérations d'archéologie
 - À charge du MO pour les opérations de diagnostic
 - À moitié à charge du MO et à moitié à charge de l'Etat pour les autres opérations
- La fiche financière évalue le côut moyen d'une opération de fouille à 300.000 €
- Financement des opérations d'archéologie par l'Etat